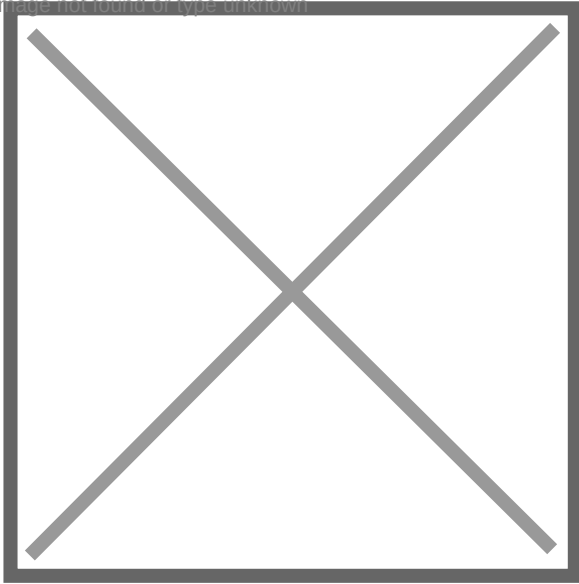


Image not found or type unknown



Periode probatoire non concluante

Par **pascale**, le **27/11/2010 à 07:30**

A l'attention de DSOrnrnBonjour,rnrnlors d'une période probatoire non concluante, il est remis un courrier contre décharges ou envoyé en AR.rnrnSur ce courrier, quelles mentions obligatoires doivent être mentionnées ?rnest ce que les motifs précis doivent être écrits ? et si le salarié n'est pas d'accord avec les motifs indiqués ? que faire, signer la lettre qu'on reçoit et/ou émettre des réserves sur la lettre ?rnrnVous remerciant par avance,rnrnCordialement